

## S.E.L.A.R.L. HUGUES TAQUET

## 13 juin 2022, transformation sans dissolution

Suite à la déclaration déposée par téléprocédure sur le site internet du ministère de la Justice, considérée comme complète le 12 avril 2022, et en l'absence d'opposition du garde des Sceaux, ministre de la Justice, dans le délai de deux mois à compter de cette date,

La transformation en société d'exercice libéral à responsabilité limitée de la société d'exercice libéral par actions simplifiée « HUGUES TAQUET», titulaire d'un office commissaire-priseur judiciaire à la résidence de Mantes-la-Jolie (Yvelines), est devenue définitive.

La dénomination sociale de la société est ainsi modifiée : « SELARL HUGUES TAQUET »

Commissaire(s)- priseur (s) judiciaire (s) exerçant au sein de la structure : Hugues TAQUET

**Publication légale** Depuis le 1er janvier 2021, la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ) doit assurer la publicité de certains mouvements impactant les offices qui ne font plus l'objet d'un arrêté du garde des Sceaux (art. 7-1 D. 2018-872 du 9 octobre 2018)